

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 21 AVRIL 2010 à COLOMBEY LES BELLES

Etaient présents : Christian DAYNAC, Philippe PARMENTIER, Patrick CROSNIER, Guy CHAMPOUGNY, Patrick POTTS, Laurence RATZ, Denis THOMASSIN, Maurice SIMONIN, Christian HUIN, Jean MARCHAND, Jean Pierre ARFEUIL, Claude DELOFFRE,

Etaient excusés : Bernard SAUCY, Denis KIEFFER, Annie FLORENTIN (donne pouvoir à Christian DAYNAC)

Procuration : Annie FLORENTIN donne pouvoir à Christian DAYNAC

Etait également présent : Xavier LOPPINET,

Secrétaire de séance : Laurence RATZ

Première partie : Débat de fond

Locaux de l'EPCI

Les élus ont abordé la problématique des locaux :

Le coût du terrain : 127 000€ pour 2615m² sur terrain non viabilisé (estimation des domaines, le propriétaire souhaitant un prix plus élevé. Des négociations restent possibles avec lui)

Suite à un entretien entre Christian Daynac et Annie Florentin, la commune de Colombey serait assez favorable à une construction commune. Des contacts ont également été pris avec le pays Terres de Lorraine, le Carrefour Des Pays Lorrains pour envisager un projet global. Une expertise juridique et financière devra être réalisée afin de fixer les modalités de partenariat dès le démarrage de l'opération. Pour Juillet, un accord de principe des 2 collectivités devra être fourni pour commencer les démarches.

En attendant, des solutions provisoires seront proposées, notamment la location d'un algecco sur le terrain mitoyen.

Petite enfance

L'EPCI a été interpellé suite à un problème de garderie sur Bulligny (enfant de 18 mois à 3 ans), en effet, la commune risque de fermer cet accueil considérant la charge trop lourde du coût du fonctionnement. Les subventions de la CAF permettent de limiter le coût pour les parents mais la commune est contrainte de maintenir sa participation à un niveau élevé. Aussi, il a été demandé aux communes (dont les enfants sont accueillis par Bulligny) de participer aux frais de fonctionnement. Face aux réticences des communes, la commune de Bulligny souhaite que l'EPCI récupère la compétence et prenne en charge cette structure.

Scolaire

Parallèlement, des communes ont interpellé le président de l'EPCI suite à des menaces de fermeture de classes. Cette question a donc été mise à l'ordre du jour du bureau afin de définir le positionnement de la communauté de communes, alors que le scolaire est une compétence communale (ou syndicale).

Le bureau a adopté une position constructive plutôt que de "faire l'autruche" par rapport au problème scolaire. Il a mandaté un petit groupe pour voir si une réflexion intelligente d'aménagement du territoire scolaire pouvait être menée entre l'Education Nationale et les élus du territoire, réflexion intégrant le périscolaire et plus largement l'accueil petite enfance.

Si ce travail en commun était possible, la communauté de communes pourrait jouer un rôle d'animation sachant que seules les communes et syndicats scolaires sont compétents. Un diagnostic préalable est nécessaire (effectifs, nombre de classes, état des bâtiments, transports scolaires ...) ; il peut d'ores et déjà être réalisé en croisant les informations disponibles auprès de l'Education Nationale et des communes.

Deuxième partie : Décisions d'ordre administratif

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

Projet de relais de services publics (information)

L'association Familles Rurales Intercommunale a été informée de la décision du bureau du 17 mars dernier de suspendre la réflexion sur un relais de services publics dans l'attente de locaux adéquats. L'association souhaite poursuivre sa démarche afin d'être mieux identifiée par la population.

Convention avec le Relais d'Assistantes Maternelles (vote)

La communauté de communes a engagé un partenariat avec l'association Familles Rurales Intercommunale CIEL afin de créer un Relais Assistantes Maternelles. Il s'agit d'offrir une information aux jeunes parents, améliorer le taux d'occupation des places, promouvoir la profession d'assistantes maternelles, mailler le territoire en assistantes maternelles, assurer le remplacement des départs en retraite.

Une première convention a été signée en 2009 afin d'engager le partenariat.

Il s'agit à présent de formaliser une nouvelle convention pour 2010 fixant les engagements des parties et notamment les modalités financières. Il est prévu d'octroyer une subvention maximum de 14 171€ déduction des reports de 2009, soit une subvention pour 2010 à hauteur de 10 438,81€

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire,

DECIDE d'octroyer une subvention à l'association Familles Rurales intercommunale CIEL pour 2010 à hauteur de 10 438,81€

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'association pour 2010.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Restructuration des locaux et vente des bâtiments Compagnie des Verriers (information)

Le paiement des travaux de restructuration du centre VIE en HT a permis d'équilibrer l'opération.

Rétrocession Voirie et équipements communs de la ZAE En Prave à la communauté de communes (information)

Le conseil communautaire du 10/11/2009 a décidé de prendre à sa charge l'entretien et l'aménagement de la ZAE En Prave. Une convention a été passée avec la commune d'ALLAIN pour opérer un reversement de la TFB. Le transfert du point de vue juridique doit être finalisé, notamment par rapport aux voiries.

Renseignements pris auprès de Maître Abbo, il n'y pas de rétrocession nécessaire, dans la mesure où la propriété foncière n'avait pas été formalisée au départ de la procédure.

Location de la cellule n°4 (vote)

L'entreprise Dominique VALLADE (DOGAFAIM) de Colombey a fait une demande de location pour la cellule n°4 du bâtiment-relais sur la zone EN PRAVE.

L'entreprise de peinture se diversifie dans la distribution d'aliments pour animaux. Elle trouvera ainsi un local adapté pour installer ses bureaux et stocker ses produits.

Le Vice-président à l'économie précise que la location prendrait au démarrage la forme d'un bail précaire de 23 mois à compter du 1er mai 2010 pour un montant de loyer de 580 €HT avec des conditions de résiliations souples et un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer.

Les membres du bureau sont amenés à prendre connaissance du projet de bail avec l'entreprise Dominique VALLADE.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire

ACCEPTE la demande de location de la cellule n°4 du bâtiment-relais « En Prave » de l'entreprise Dominique VALLADE à partir du 1er mai 2010 pour une période de 23 mois ;

CONFIRME le prix mensuel de 580 €HT fixé par délibération du 28 août 2008.

AUTORISE le Président à signer le bail de location ainsi que tout document découlant de la présente décision.

Demande de subvention DDR 2010 pour le projet Pépinière sur « En PRAVE » (vote)

Le Vice-président à l'économie informe les membres du bureau l'état d'avancement du projet de pépinière sur la ZAE « En Prave » d'Allain.

Concernant la partie investissement immobilier de ce projet de pépinière, une étude APS a été réalisée par le Maître d'œuvre, Monsieur CADEL. Les plans de ce projet conçu pour accueillir au maximum 6 entreprises, sont présentés au bureau.

Le montant estimatif des travaux s'établit à 219 500 €HT et le coût global de l'opération à 250 000 €HT. Le plan de financement est présenté au bureau communautaire. Une subvention du CG54 sur la dotation territoriale d'investissement (DII) de 56 399 € a été accordée en 2009 et le Conseil Régional de Lorraine a attribué une subvention de 62 500 € au titre de la politique d'appui au développement des territoires en 2009.

Compte tenu des retards dans l'exécution du programme, une demande de report de la DDR 2009 en date du 06.05.2009 a été sollicitée. Le projet s'est poursuivi en prenant en considération des modifications techniques et financières.

Le Vice-président propose de réitérer la demande de subvention DDR au titre de l'exercice 2010 d'un montant de 81 101 €

Le bureau après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition du Vice Président.

- **ADOPTE** le plan de financement du projet hôtel/pépinière d'entreprises « En Prave ».

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention de 81 101 € au titre de la DDR 2010 soit 32,5% du programme d'investissement.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document découlant de cette décision.

Point sur les travaux de la Pépinière (Information)

Surface : 260 m² composé de bureaux traditionnels, et d'espaces « laboratoires »

Maître d'œuvre : M. J.M. CADEL (architecte DPLG),

Estimation phase APS : 219 500 €

Cellules supplémentaires : 241 000€

Cet espace est composé de 2 ateliers « laboratoires » de 28 m², de 2 bureaux de 13 m², un bureau sécable en 3 de 35,50 m², un bureau de 24 m², une salle de réunion de 33 m² équipée d'une kitchenette et permettant l'accueil d'environ 20 personnes.

Un accueil de 15 m² et un bureau de 8m² sont réservés au fonctionnement interne de la structure.

Le montage financier

- Etat (DDR – sollicitée) : 75 000 €

- Conseil Régional : 62 500 €

- CG 54 (DII – sollicitée) : 56 400 €

- Emprunt : 56 100 €
Soit un total prévisionnel maximum de 250 000 €HT

Selon les devis réalisés, l'équipement général de la structure avoisine les 26 000 €HT. Il s'agit du mobilier (salle de réunion, bureaux, accueil), de l'équipement informatique et télécom, serveur...

Une demande de subvention par le biais du programme LEADER a été déposée.

Les premiers estimatifs de loyers ont été étudiés selon d'une part la surface locative et les services, et d'autre part sur un comparatif des tarifs pratiqués dans d'autres structures (notamment le centre d'activités Ariane de Neuves-Maisons).

Les propositions de loyers, à ce jour sont :

- bureau de 13 m² : 110 €HT / mois
- bureau de 24 m² : 200 €HT / mois
- espace laboratoire de 28 m² : 250 €HT / mois

Les charges à répercuter sur les locataires sont estimées à 20 €/ m² annuel.

Les différentes démarches entreprises en vue du démarrage de la pépinière ont été présentées.

Calendrier : ouverture de la pépinière d'entreprise pour janvier 2011

TOURISME

Tarifs spectacles de la Base de Loisirs 2010 (vote)

Dans le cadre de la compétence tourisme et de la gestion de la Base de Loisirs, le président présente les activités prévues pour la saison estivale 2010. Afin de développer et de diversifier les activités touristiques, il est prévu des spectacles en soirée.

- Animations ponctuelles payantes : 7 €pour les adultes et 2.5 €pour les enfants :
Le 26.06.2010 : soirée chanson et feux de la St Jean
Le 17/07/2010 : soirée théâtre
Le 13/08/2010 : spectacle de danse

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de spectacles pour la saison 2010

- Animations ponctuelles payantes : 7 €pour les adultes et 2.5 €pour les enfants :
Le 26.06.2010 : soirée chanson et feux de la St Jean
Le 17/07/2010 : soirée théâtre
Le 13/08/2010 : spectacle de danse

AUTORISE le Président à signer tous les documents découlant de cette décision.

Abstentions : 2

Tarifs spéciaux pour la MAC (vote)

Plaques signalétiques

La Maison des Artisans Créateurs (MAC) souhaite faire la promotion d'un nouveau produit : la plaque signalétique en grés émaillé. Afin d'harmoniser les prix, il est proposé une grille de prix basée sur le nombre de caractères à graver, la surface de la plaque, la cuisson.

- Caractères à graver : 1,50 €par caractère
- Plaque : 180€/m²
- Cuisson : forfait de 10 €

Tarifs « brocante »

Une brocante est organisée chaque printemps à Favières. Il est proposé de fixer des prix spéciaux « brocante » pour des productions uniquement issues de la MAC afin de vendre des fins de série lors de cette journée, soit une réduction de 50%.

Soldes d'hiver

Pour favoriser le renouvellement des pièces après la période de Noël, et pour relancer la fréquentation en cette période creuse, des « Soldes d'hiver » seront organisées chaque année au mois de Janvier. Les prix spéciaux « soldes hiver » ne concerneront que les pièces des artisans extérieurs qui exposent au sein du dépôt vente. Le prix de vente serait proposé à -25%, la Communauté de communes ne prélevant exceptionnellement pas sa commission sur ces ventes.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré

- **FIXE** les modalités de calcul pour appliquer le tarif du nouveau produit « la plaque en grés émaillé » soit 1,50 €par caractère, 180 €/m² et un forfait de 10 €par cuisson.
- **FIXE** les prix spéciaux « brocante », soit une réduction de 50% pour des pièces issues de la production MAC.
- **FIXE** les prix spéciaux « solde hiver », soit une réduction de 25% pour des pièces issues du dépôt vente.

Convention commune Base de loisirs et MAC (vote)

La Maison des Artisans Créateurs organise des animations ludoéducatives pour des scolaires afin d'initier les enfants aux « activités poterie ».

Il est prévu d'accueillir une école maternelle de Kuntzig le jeudi 20 mai. A cet effet, une convention fixe les modalités financières et modalités d'organisation de cette journée.

Afin d'apporter une prestation de qualité et diversifiée, les enfants seront accueillis en 2 groupes, une activité de plein air sur la Base de Loisirs de Favières de 2 h et une activité poterie de 2 h.

Les élus souhaitent développer ce type de prestation de groupe en associant les activités plein air et l'initiation à la poterie sur une journée.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à signer toutes les conventions pour l'organisation de prestation de groupe pouvant proposer des loisirs en plein air sur la Base de Loisirs et des activités de poterie avec tout partenaire intéressé.

HABITAT

Projet de locatifs à Tramont St André (information)

Il y a quelques mois, la commune de Tramont St André a interpellé la Communauté de Communes concernant une maison en vente depuis plus d'un an en plein centre du village.

Dominique Personeni et Nathalie Marolle ont donc réalisé une pré-étude du projet afin d'en déterminer la faisabilité (document ci-joint).

La maison est donc divisée en deux parties égales :

- d'une part la partie mairie piloté par la commune elle-même
- d'autre part, la partie « logements » étudiée par l'intercommunalité

Le projet locatif est composé de deux logements :

- en RDC, un logement adapté pour personne à mobilité réduite d'une surface d'environ 60 m² de type T2 (une chambre + séjour)
- à l'étage, un appartement en duplex de type T3 (2 chambres + séjour) d'une surface totale d'environ 100m².

Chaque logement sera également attenant à une terrasse ou jardin.

Les loyers pratiqués dans le secteur :

- RDC : 275 €(hors charges)
- à l'étage : 400 €(hors charges)

Une première estimation des travaux a été réalisée en interne. L'opération s'élèverait à 235 300 € au total pour les deux logements soit :

COÛT PREVISIONNEL TRAVAUX H.T.

			235 300 €
t :	ACQUISITION + FRAIS	27 000 €	
	MONTANT DES TRAVAUX H.T.	186 000 €	
	HONORAIRES + ASSURANCE	12% 22 300 € Coût par	
	Coût au M ² de surface habitable	1 238 € logement :	117 650 €

Cette simulation est basée sur un prêt s'échelonnant sur 20 ans. Concrètement, au bout de ces 20 ans, la Communauté de Communes aura perdu 33 818 € en prenant en compte les travaux éventuels, les loyers impayés,...

Néanmoins, d'autres recherches sont possibles auprès de financeurs et une optimisation des coûts pourra être réalisée si les travaux sont réalisés en parallèle au chantier de la mairie. De plus, une simulation sur une durée de 25 ans devrait permettre d'équilibrer l'opération.

L'opération serait équilibrée à condition que les loyers soient revus à la hausse (mais en inadéquation avec le marché local) :

T3 : 480 € Hors charges / mois

T2 : 330 € Hors charges/mois

Il sera nécessaire de réaliser un règlement de co propriété afin de définir les charges de chacune des parties. Afin de limiter le déficit de l'opération, les élus ont souhaité augmenter le loyer ou allonger la durée d'emprunt.

Il est rappelé qu'une rénovation pour développer le locatif sur le territoire par an était un objectif fixé au début de mandat.

ENVIRONNEMENT

Avenant à la convention de Sexey aux Forges (vote)

Dans le cadre des travaux des berges de la Moselle, une convention de mandat a été passée entre la Communauté de Communes et la commune de Sexey aux Forges le 21 décembre 2007. Le 05 mars 2009, un premier avenant à la convention a été passé afin de modifier le montant total de l'opération suite aux études réalisées par le bureau d'études EGIS.

Le 20 janvier 2010, le bureau communautaire a délibéré en faveur d'un nouveau plan de financement de l'opération afin de pouvoir solliciter les financeurs potentiels.

Il convient alors de rédiger un second avenant à la convention rectifiant le plan de financement afin que celui-ci soit conforme à celui voté en bureau communautaire du 20 janvier 2010.

Le plan de financement s'articule de la manière suivante :

Coût total de l'opération :	1 809 448 €HT
<i>Financements :</i>	
Préfecture DGE	50 000.00 €
DIREN-Fonds Barnier	723 800.00 €
Agence de l'eau	50 000.00 €
VNF	100 000.00 €
Réserve Parlementaire	185 648.00 €
FNADT	200 000.00 €
Conseil Régional	300 000.00 €
Conseil Général	100 000.00 €
Autofinancement de la commune et de la Communauté de Communes	100 000.00 €
Total	1 809 448.00 €HT

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de confortement des berges de la Moselle à Sexey aux Forges,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2

Présentation de la journée GRAINES DE PAYSAGES – saison 2010- (vote)

Depuis 5 ans, la Communauté de Communes organise une manifestation estivale intitulée Graines de Paysages. Cette journée est l'occasion de communiquer sur notre territoire en lien avec le monde agricole autour d'un thème précis.

Pour 2010, l'animation aura lieu sur le site l'étang de pêche de la Base de Loisirs de Favières, 4 lieux seront identifiés (jachère naturelle, potager, espace céréalier, jachère fleurie).

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition d'organiser l'édition 2010 de la journée Graines de Paysages à Favières

- **S'ENGAGE** à prévoir au budget 2010 les dépenses relatives à l'organisation de l'opération pour un montant prévisionnel de 2000 € TTC.

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Formation Certiphyto (vote)

Depuis plus de 3 ans, la Communauté de Communes a mis en place une opération de sensibilisation à l'utilisation de produits phytosanitaires et ont décidé de mettre en place un programme d'actions dans ce sens pour l'année 2010 (seconde vague de plan de désherbage, concours du jardinier raisonné, certiphyto).

Le programme « certiphyto » a pour objectif de former les agents et élus applicateurs à l'utilisation de produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives. Suite à un recensement auprès des communes, 17 personnes se sont portées volontaires pour adhérer au dispositif et 2 agents intercommunaux.

Le coût de cette formation est estimé à 4750€TTC soit 250€/ personne. Des conventions seront signées avec chaque commune pour préciser les modalités d'intervention, les modalités de remboursement des frais calculées au prorata des personnes formées pour chaque commune.

Le plan de financement s'articule de la manière suivante :

Coût total de l'opération :	4 750 €TTC
<i>Financements :</i>	
FEADER (programme LEADER) (55%)	2 612 .50 €
Participations communes (22,37%)	1 062.50 €
Communauté de Communes (22,6%)	1 075.00 €
Y compris la formation des agents technique intercommunaux	

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition présentée par le vice président,

- **S'ENGAGE** à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et à prendre en charge les dépenses non couvertes par les subventions.

- **SOLLICITE** les communes intéressées pour le remboursement de la prestation à hauteur de 22,37% de l'action conformément aux conventions qui seront établies entre chaque commune.

- **SOLLICITE** le GAL Pays Terres de Lorraine au titre du programme Leader pour l'octroi d'une subvention.

- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le reliquat en cas d'un montant de subvention obtenu inférieur à celui sollicité.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour présenter les dossiers de financement et tous les documents découlant de cette décision et notamment les conventions entre chaque commune.

Composteurs (information)

A fin mars, 350 composteurs ont été réservés. Les distributions s'étaleront sur le mois d'avril. Lors de l'élaboration de cette action, la commission avait tablé sur 400 pièces par an, force est de constater que l'opération connaît un véritable succès, l'objectif sera atteint pour fin avril. Les élus ont donc validé le principe de maintenir cette opération jusqu'à début juin.

Il est à souligner que cette opération mobilise du personnel et nécessite une organisation en interne. En effet, une information sur le compostage est offerte en complément de la distribution, un bilan de l'opération sera réalisé.

Une commande de composteurs sera lancée pour répondre à la demande.

Collecte de textiles (vote)

Suite à la mise en place de l'éco taxe sur les textiles, plusieurs offres de collecte sont proposées aux collectivités.

Deux propositions sont présentées aux élus:

- continuer avec ECO TEXTILE qui reprend actuellement les textiles de la déchèterie
- travailler avec l'association le Relais, qui suit le projet RECYTEX et qui s'engage à ajouter quelques containers supplémentaires sur le territoire.

Il est proposé de signer une convention avec l'offre la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire,

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec le prestataire qui proposera la meilleure offre au niveau économique, social, et environnemental.

- **AUTORISE** le Président à signer toute convention de partenariat pour la communication et l'allocation d'éventuelles aides financières avec l'Eco Organisme – ECO TLC - en charge de collecter l'éco taxe destinée à financer la filière « vieux vêtements », dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.